

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 295-2023 SUR LES NUISANCES

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

**QUE** le Conseil a adopté le règlement numéro 295-2023, intitulé « Règlement sur les nuisances », lors de la séance du 7 août 2023, tenue à l'édifice municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 11 août 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 11 août 2023.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,

  
\_\_\_\_\_  
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière